



Le + syndical

## LE MARATHON DES RETRAITES A COMMENCÉ

Nous avons été conviés par François Fillon, ministre des Affaires sociales, à participer à des rencontres au plus haut niveau en Allemagne, en Suède et en Finlande. Ont participé à ces rencontres les membres des gouvernements des pays, en charge du dossier retraite, les commissions spécialisées et les syndicalistes. Nous avons pu ainsi constater de l'intérieur du pays comment étaient vécues les réformes dont on nous dit qu'elles pourraient être exemplaires.



... avec François Fillon pour un "survol européen" de la retraite

En fait, contrairement à ce que la presse véhicule, nous n'avons pas trouvé de différences fondamentales avec ce qui a été fait en France depuis plus de dix ans :

- allongement de la durée d'activité à 40 ans ;
- baisse du niveau des retraites dû au mode de calcul sur les 25 meilleures années mal indexées.

Bien sûr, chacun a travaillé en fonction de sa culture et de l'historique des régimes et donc on ne peut transposer les solutions d'un pays d'Europe à l'autre. Il s'agissait seulement de s'informer sur la méthode employée et sur les résultats constatés.

En Allemagne, avec beaucoup d'humour, les responsables nous ont confirmé que tous les trois ans ils décidaient de la réforme du siècle et ils sont en train de réfléchir à la prochaine réforme qui devrait intervenir en 2004 après celle mise en place en 2001. À cette date, ils avaient préconisé un régime supplémentaire par capitalisation bénéficiant d'une déductibilité fiscale. Or, les salariés ont si peu d'appétence pour ce système que les syndicats se transforment en démarcheur d'assurance pour les convaincre de l'intérêt de souscrire au moins dans le cadre de l'entreprise (on croit rêver !).

En Suède, nous avons eu des informations sur le consensus général, tant politique que syndical, sur la réforme décidée en 1994 et mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 (!) après quatre années d'informations individualisées pour proposer un choix sur la partie capitalisation et une projection des droits futurs en fonction de la croissance espérée dans le pays. Cette procédure n'a pas permis, contrairement à toute attente, de clarifier le problème puisque les questions posées par les journalistes à l'issue de notre table ronde étaient très critiques sur la lisibilité du nouveau système qui doit être mis en place sur vingt ans. Anciens régimes et nouveaux systèmes cohabiteront et chaque année, 1/20<sup>e</sup> de la pension sera transformé en nouvelle retraite.

En Finlande, pas de système de capitalisation mais un allongement de la durée d'activité de trois ans sur les cinquante prochaines années avec un encouragement programmé du travail. La validation des années au-delà de 52 ans est majorée et au-delà de 60 ans, triplée. Parallèlement, les entreprises ont mis en place des plans de formation et d'intéressement pour garder en entreprise les salariés de plus de 60 ans.

Dans tous ces pays, il est quand même intéressant de constater que même lorsque l'âge de la retraite est fixé à 65 ans, ce qui est le cas en Finlande, l'âge réel de prise de retraite est toujours inférieur ou sensiblement équivalent à 60 ans.

Nous continuons à le dire : avant de traiter du problème de retraite qui est la conséquence d'une vie de travail, il faudrait traiter des conditions d'emploi et chercher le moyen du plein emploi en Europe pour que la charge des retraites soit soulagée d'autant par des cotisations élargies et des périodes d'activité encouragées et gratifiantes.

La solution au problème des retraites passe par l'emploi, les conditions d'emploi et un changement de culture.

### Pour la France, la CFE-CGC préconise :

- un objectif clair de retraite pour les décennies à venir,
- une rationalisation et une clarification des différents régimes existant pour davantage de transparence et de solidarité et des étapes précises et claires à définir, sur le long terme, modulables en fonction des évolutions constatées au fil des années sur le marché du travail.

Il ne faudrait pas vouloir impérativement imposer une réforme à caractère médiatique qui, au lieu de dynamiser le corps social pourrait, à l'inverse, le fragiliser, voire le révolter.

Nous avons profité de ce voyage pour expliciter à notre ministre les positions claires de la CFE-CGC en matière de retraite et les pistes de recherches tant en matière de ressources nécessaires que de réformes acceptables.

C'est dans cet esprit que nous participerons à la manifestation du 1<sup>er</sup> février 2003.

Solange Morgenstern



Le + syndical

## RETRAITES : ENSEMBLE, AGISSONS POUR L'AVENIR

*Vous êtes sollicités aujourd'hui pour mobiliser le maximum d'adhérents, de sympathisants, de salariés, de non salariés en vue de la journée d'action du 1<sup>er</sup> février 2003.*

*Voici un outil de communication simple traitant du sujet complexe des retraites.*

### LE RÉALISME DE LA CFE-CGC

Il est évident que le " problème " des retraites ne sera pas réglé par une mesure unique et applicable à tous de façon indifférenciée. En effet, tout le monde ne réalise pas la même carrière professionnelle. Vous pouvez souhaiter continuer à travailler au-delà de l'âge légal de départ en retraite comme vous pouvez préférer bénéficier plus tôt de votre droit à retraite.

C'est pourquoi il s'avère impératif de raisonner selon les besoins et les desiderata de chacun. La CFE-CGC est là pour défendre le projet de vie de chacun d'entre vous.

### LES PROPOSITIONS DE LA CFE-CGC



**Pour valoriser vos droits en tant que salarié bénéficiant de plusieurs régimes**

- +** Prendre en compte l'ensemble des périodes travaillées tous régimes confondus (privé, public, non salariés, agricole) pour déterminer le droit à retraite au taux plein.
- +** Intégrer la totalité de la carrière pour déterminer les meilleures années.
- +** Refuser que certains pluri-pensionnés perdent des droits.



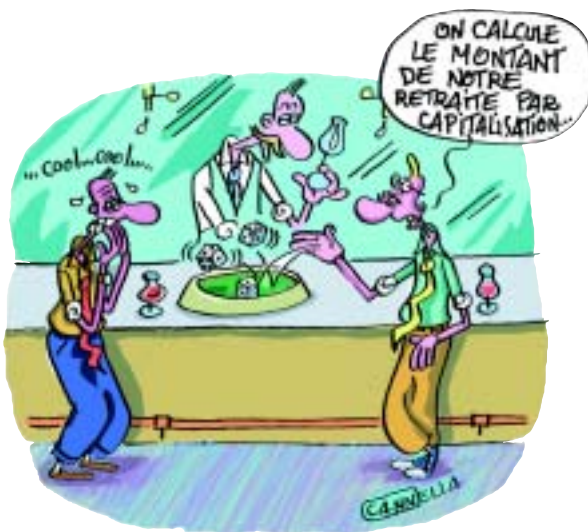
## Pour que vous choisissiez librement votre retraite

+ Favoriser le libre choix par le salarié - et non pas par l'entreprise - du moment de départ en retraite.

+ Permettre aux salariés qui le désirent de continuer à travailler au-delà de l'âge légal de départ en retraite en contrepartie d'une augmentation du montant de leur pension.

+ Obtenir un contrat de maintien dans l'emploi des salariés de plus de cinquante ans mettant fin aux licenciements et pré-retraites contraintes.

+ Permettre aux salariés qui le souhaitent de partir avant l'âge légal de départ en retraite moyennant une minoration de leur pension.



+ Défendre le régime de retraite complémentaire des salariés de l'encadrement.

+ Informer les salariés tout au long de leur carrière de leur acquisition progressive de droits à retraite.

## Pour que le financement de votre retraite soit pérennisé

+ Garantir pour tous un pourcentage significatif du salaire moyen de la carrière professionnelle, soit 75%.

+ Garantir pour tous 75 % du salaire moyen de la carrière professionnelle.

+ Racheter les années d'études ou d'inactivité n'ayant pu donner lieu à cotisation.

## Pour que votre retraite soit garantie

+ Pérenniser le système de retraite par répartition.

+ Maintenir la retraite à taux plein dès 60 ans.

+ Renforcer le lien entre l'effort contributif de chacun et le montant de ses droits à retraite, c'est-à-dire le lien entre le niveau de la retraite, la durée réelle d'activité et les rémunérations globales quels que soient votre carrière professionnelle et les secteurs d'activité dans lesquels vous avez travaillé. L'ensemble de votre carrière doit être prise en compte !

+ Élargir l'assiette de cotisations à l'ensemble des revenus issus du contrat de travail, et pas uniquement sur les salaires. Intégrer tous les éléments de rémunération comme l'intéressement, la participation, les stock-options...

+ Transformer une partie des cotisations patronales, sur les salaires en une cotisation sociale sur la consommation.

+ Soutenir le pouvoir d'achat des retraités.



## C'est seulement par notre volonté commune que nous sauverons la répartition et l'avenir de nos retraités !

Quelques rendez-vous parmi nos manifestations en régions le samedi 1<sup>er</sup> février 2003

### UR AQUITAINE

**Bordeaux** : Grand Théâtre à 10h15  
**Pau** : place de Verdun à 10h30  
**Bayonne** : place Sainte Ursule à 10h30  
**Périgueux** : Palais de Justice à 10h00

### UR BOURGOGNE

**Dijon** : place de la Libération à 15h00  
**Chalon-sur-Saone** : maison des syndicats à 15h00

### UR CENTRE

**Chartres** : place des Halles à 14h30  
**Chateauroux** : place de la République à 14h00  
**Tours** : place du Commandant Tulasne à 15h00  
**Blois** : Parc des Expositions à 15h00  
**Orléans** : place de la Cathédrale à 15h00  
**Montargis** : place du Pâtis à 15h00  
**Gien** : place Jean-Jaurès à 15h00

### UR CHAMPAGNE ARDENNES

**Troyes** : place de l'Hôtel de Ville à 15h00

### UR HAUTE-NORMANDIE

**Evreux** : Pré du Bel Ebat à 14h00.  
**Rouen** : Cours Clémenceau à 14h30.

### UR ILE-DE-FRANCE

**Paris**  
 Départ : place de la République à 14 H00  
 Arrivée : place de la Nation par le bd Voltaire.  
 Point de ralliement :  
 angle bd Saint Martin/  
 place de la République.

### UR LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Montpellier** : Place de la Comédie à 14h30.

### UR LIMOUSIN

**Limoges** : place de la République à 14h30.  
**Tulles** : Gare SNCF à 14h30.

### UR MIDI-PYRÉNÉES

**Foix** : Allées des Vilotte à 14h00  
**Toulouse** : Place Arnaud Bernard à 10h30.

### UR PAYS-DE-LA-LOIRE

**Nantes** : place du Commerce (FNAC) à 14h30

### UR PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

**Nice** : Esplanade F. Giordan à 14h00  
**Gap** : place Alsace Lorraine à 14h30  
**Marseille** : Vieux Port à 14h30  
**Toulon** : place de la Liberté à 14h30  
**Avignon** : la gare à 15h00

### UR RHÔNE-ALPES

**Roanne** : place Promenades Populles à 10h15.  
**Bourg-en-Bresse** : Champ de Foire à 14h30.  
**Lyon** : place Bellecour à 15h00  
**Grenoble** : place de la Gare à 14h00  
**Chambéry** : place du Palais de Justice à 14h30

